

1. Objet du concours

Le concours de photographie amateurs a pour objectif de promouvoir la créativité et la passion pour la photographie autour du thème « REFLETS à Saint-Aubin-Sauges ».

Les participant·e·s sont invité·e·s à soumettre leurs meilleures photos illustrant ce thème, qu'elles soient figuratives, symboliques ou poétiques.

Le concours s'adresse à la photographie numérique. Les photographies argentiques scannées sont acceptées, pour autant qu'elles respectent les critères techniques mentionnés ci-dessous.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous·tes les photographes amateurs résidant à Saint-Aubin-Sauges, dans la commune de La Grande Béroche, dans la région, le canton, la Suisse et à l'étranger.

Chaque participant·e peut soumettre plusieurs photos. Toutefois, une seule photo par participant·e pourra être sélectionnée par le jury pour l'exposition.

Les photos doivent être des œuvres originales réalisées par le·la participant·e. Toute œuvre plagiée, générée par intelligence artificielle ou ne respectant pas les droits d'auteur sera exclue.

Les photos doivent impérativement avoir été prises sur le territoire du village de Saint-Aubin-Sauges. Toute photo ne respectant pas cette clause sera exclue.

Les membres du jury et du groupe de projet organisateur ne peuvent pas participer au concours.

Les photos doivent impérativement :

- respecter le thème imposé,
- être au format paysage (condition nécessitée par le format de l'exposition),
- présenter une résolution suffisante pour un agrandissement à 100 cm × 70 cm (pour information soit 200 à 300 dpi et au moins 4000 × 3000 px).

Toute photo ne respectant pas ces trois critères sera exclue.

3. Modalités de soumission

Les photos doivent être transmises dans les formats courants (JPEG, TIFF, PNG, ...) en haute résolution (Voir ci-dessus).

La période de prises de vues s'étend durant toute l'année 2026 et la soumission des photos au jury s'étend du 1^{er} décembre 2026 au 31 janvier 2027.

Les photos doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : saintaubin2024@gmail.com.

Chaque e-mail ne doit contenir qu'une seule photo, accompagnée des informations suivantes :

- nom et prénom du·de la photographe,
- titre de la photo,
- lieu de la prise de vue,
- brève description du sujet photographié ou texte lié à la photo ou commentaire.
- La mention « J'accepte sans conditions les termes du règlement du concours ».

Ces informations pourront figurer sur le panneau de présentation de l'exposition.

Plusieurs e-mails peuvent être envoyés si le·la participant·e soumet plusieurs œuvres.

4. Critères de sélection

Les photos seront évaluées selon les critères suivants :

- originalité et créativité,
- qualité technique et composition,
- impact visuel et émotionnel.

5. Jury

Le jury est composé des membres du groupe de projet en charge du concours ainsi que de photographes expérimentés reconnus dans la région.

En cas d'empêchement d'un membre du jury, le groupe de projet se réserve le droit de le remplacer.

Les membres du jury et du groupe de projet ne peuvent pas participer au concours. En cas de liens familiaux ou personnels avec les participant·e·s, ils s'engagent à ne pas noter leurs photos.

Leurs décisions seront sans appel.

6. Exposition

Les 15 photos sélectionnées par le jury seront imprimées au format 100 cm × 70 cm, sur un support aluminium de 3 mm, et exposées le long du débarcadère du port de Saint-Aubin-Sauges durant l'été 2027. (du 1^{er} mai au 30 septembre)

L'organisateur prend en charge les frais d'impression et d'installation.

Il décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme ou détérioration des œuvres durant l'exposition.

7. Catalogue de l'exposition

Un catalogue de l'exposition sera réalisé qui recensera au minimum au moins une photo par candidat.e qui aura reçu une note parmi les 60 premières. Ce catalogue sera offert aux auteurs.es des photos primées et mis en vente au prix de Fr. 20.- pour les participants.es non primées et le public en général.

8. Droits d'auteur et droit à l'image

En participant au concours, les participant.e.s accordent à l'organisateur une licence non exclusive, gratuite, illimitée dans le temps et valable dans le monde entier, pour :

- la promotion du concours et de ses résultats (site web, réseaux sociaux, presse, expositions, etc.),
- la valorisation culturelle du village et de la commune.

Le nom de l'auteur.e sera toujours mentionné lors de toute utilisation.

Chaque participant.e garantit :

- être le·la seul·e détenteur·trice des droits sur la photo soumise,
- avoir obtenu le consentement écrit des personnes identifiables sur la photo,
- ne pas violer les droits de tiers (propriété, image, marques, etc.).

À l'issue de l'exposition, chaque photographe pourra :

- récupérer sa photo moyennant un montant couvrant les frais d'impression, ou
- léguer sa photo à l'Assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges, qui pourra l'utiliser aux fins de sa propre promotion du concours, la vendre à des tiers ou pour la mise en valeur du village, tout en mentionnant le nom de l'auteur.e.

9. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté ou cas de force majeure.

Lors de l'envoi de chaque photo, la mention «J'accepte sans conditions les termes du règlement du concours» devra être précisée dans l'e-mail.

10. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies (nom, e-mail, etc.) sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours.

Elles ne seront ni vendues ni transmises à des tiers mais seront conservées par l'Assemblée villageoise pour une invitation ultérieure à concourir pour une prochaine édition.

Conformément à la législation sur la protection des données, chaque participant.e peut demander la consultation, la rectification ou la suppression de ses données en écrivant à saintaubin2024@gmail.com.

11. Responsabilité et force majeure

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, corruption ou non-réception des fichiers envoyés.

Il ne pourra être recherché en cas d'annulation du concours due à un cas de force majeure, à des conditions météorologiques défavorables ou à tout événement imprévisible.

En cas de litige, le for juridique est établi à Neuchâtel (Suisse) et le droit suisse est applicable.

12. Contact

Pour toute question relative au concours, vous pouvez contacter le groupe de travail du projet à l'adresse suivante :  saintaubin2024@gmail.com